

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - QUÉRY - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE
M. MAZÈRE à Mme REGRENIL
Mme OLIVIER à M. FONTAINE
Mme PROUX à M. ZIAT
M. MATHA à M. ISSARD
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK
M. BANIZETTE à Mme LAMAURE
M. GUIBRETEAU à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	25/06/2024

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENTS : M. DUMORTIER - Mme EL BASRI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RAFIK

DÉLIBÉRATION 2024-07-15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ENTRE LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE POITIERS ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES MÉRIGOTS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique établie entre le Rectorat de l'Académie de Poitiers et la commune de L'Isle d'Espagnac.

Dans le cadre de la démarche « Notre École, Faisons La Ensemble » (NEFLE), lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

L'école élémentaire des Méricots (Corset Carpentier) a présenté un projet pédagogique qui a été retenu ; le coût de ce projet est fixé à 4 771.98 € et l'État s'engage à verser au maximum un montant de 4 771.98 €. La collectivité s'engage, quant à elle, à financer le projet à hauteur de 300.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les termes de cette convention,

- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique établie entre le rectorat de l'Académie de Poitiers et la commune de L'Isle d'Espagnac et tout autre document y afférent.

La commission Finances - Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024_07_15-DE
Reçu le 03/07/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 2 juillet 2024
Monsieur le Maire

